



Convention de partenariat

Entre l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, 10, rue Tréfilerie – CS 82301 Saint-Etienne cedex 2, représentée par son Président M. Khaled BOUABDALLAH

et

le MEDEF Loire, 16, Bld de l'Etivallière, 42951 SAINT ETIENNE Cedex 9, représenté par son Président Eric LE JAOUEN

L'Université Jean Monnet

L'Université Jean Monnet est de taille moyenne (plus de 15 000 étudiants, 900 enseignants, 600 personnels administratifs) et pluridisciplinaire. Elle compte 5 facultés, 2 IUT, un IAE et une école d'ingénieurs. Elle est située sur 5 sites à Saint Etienne et Roanne:

1. Le campus Tréfilerie, répartis sur les facultés Arts, lettres langues, Sciences Humaines et sociales, Droit, et l'Institut ISEAG-IAE.
2. Le campus Métare sur lequel se trouvent la faculté des Sciences et Techniques, le département STAPS et l'IUT de Saint Etienne.
3. Le campus de Bellevue où se trouve la faculté de Médecine,
4. Le campus Carnot où se trouvent les filières optiques de la faculté de Sciences et Télécom Saint-Etienne.
5. Le campus de Roanne, où se trouvent le CUR (Centre Universitaire Roannais) et l'IUT de Roanne.

Le **MEDEF Loire** constitue l'antenne locale du Mouvement des Entreprises de France. Il regroupe d'une part des syndicats professionnels de branche, et d'autre part les entreprises qui n'ayant pas d'organisation locale de rattachement y adhèrent directement. En outre, différentes associations de chefs d'entreprises en sont membres associés. Au total ce sont plus de 1 100 entreprises occupant plus de 41 000 salariés qui sont rattachées au MEDEF Loire. 360 mandataires, élus sur les listes du MEDEF Loire ou désignés siègent partout où est impliquée la vie professionnelle des entreprises. Le MEDEF Loire a mis en place des structures relais comme par exemple les clubs APM, et ELO.

Article 1 : Cadre de la convention

Cette convention renouvelée s'inscrit désormais dans le cadre de la convention du 23 novembre 2010 entre le MEDEF et la CPU.

Article 2 : Volonté de travail en commun

Les deux parties constatent que la présence d'une université forte et dynamique constitue un facteur d'attractivité essentiel pour le territoire et les entreprises ligériennes. Les étudiants de l'université Jean Monnet sont conduits au cours ou à l'issue de leurs études à postuler auprès des entreprises de la Loire pour un stage, un apprentissage ou un emploi.

L'article 1 de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités confie à l'université une troisième mission : l'orientation et l'insertion professionnelle.

Une première convention conclue pour la période 2008 à 2011 a formalisée une collaboration fructueuse. Les parties souhaitent au travers de cette nouvelle convention poursuivre ce partenariat.

Article 3 : Objectifs du partenariat

Plusieurs objectifs sont privilégiés dans le cadre de ce partenariat :

- 1) Contribuer à la consolidation d'une université stéphanoise dont les enseignements, la recherche et l'insertion contribuent au rayonnement et à la compétitivité de l'économie ligérienne notamment par la création et la participation à une fondation universitaire.
- 2) Poursuivre les partenariats dans le domaine de la recherche comme par exemple :
 - des actions communes dans le domaine de la recherche et du design.
 - la diffusion des thèmes de recherche pouvant intéresser les deux parties.
- 3) Faciliter l'information, l'aide à l'insertion professionnelle et le recrutement des étudiants sur les emplois disponibles dans les entreprises ligériennes comme par exemple :
 - La participation commune à des salons ou à des conférences sur l'emploi.
 - L'information active sur l'emploi dans les entreprises ligériennes.

4) Développer les filières de formation générale et professionnelle comme par exemple :

- La mise en place de portefeuilles de compétences susceptibles d'être mis en œuvre dans les entreprises par des étudiants de Licences et de Masters.
- La possibilité d'informer des étudiants ayant validé des Licences générales sur des filières professionnelles.
- Une concertation sur la création et le renouvellement des filières.

Article 4 : cadre de travail

Afin d'être le plus réactif possible et de s'adapter aux besoins des parties, un programme d'actions sera défini annuellement par les deux parties. Il fera l'objet d'une annexe à la convention.

Article 5 : composition du comité de pilotage

Ce programme annuel sera défini dans un comité de pilotage composé à parité de représentants de l'université et du MEDEF Loire. Il comprendra :

Pour l'Université :

- Monsieur le Président de l'Université.
- Mesdames et Messieurs les vice Présidents chargés de la formation continue et de la professionnalisation, de l'insertion professionnelle et de la réussite universitaire, de la valorisation de la recherche.
- Mesdames et Messieurs les Directeurs et Doyens des facultés et instituts de l'université : Faculté des sciences et techniques, Faculté Arts, lettres Langues, Faculté des sciences humaines et sociales, Faculté de Droit, ISEAG-IAE, TSE, IUT de Saint Etienne, CUR et IUT de Roanne.

Pour l'Université, un ou plusieurs membres de l'université seront désignés par le Président pour le représenter à ce comité de pilotage.

Pour le MEDEF Loire :

- Monsieur le Président du MEDEF Loire.
- Monsieur le Secrétaire Général du MEDEF Loire.
- Monsieur le Président de la Commission Emploi Formation du MEDEF Loire et le responsable du dossier Université.
- Les mandataires du MEDEF Loire dans les différents conseils des composantes de l'université Jean Monnet.

Article 6 : missions du Comité de pilotage

Le comité de pilotage a pour objet :

- de définir les actions prévues dans l'avenant annuel et de prévoir les modalités d'intervention de chaque partenaire.
- de définir les budgets et les moyens nécessaires.
- d'évaluer les actions réalisées et de décider ou non de leur éventuelle reconduction.
- d'impulser de nouvelles orientations.

Ce comité de pilotage se réunit au moins une fois par an en fin d'année universitaire. Il est coprésidé par le Président de l'université ou son représentant et par le Président du MEDEF Loire ou son représentant.

Article 7 : durée

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans. Elle devra être renégociée par les deux parties à l'issue de cette période.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à la date anniversaire de la signature de la convention après un préavis de 3 mois.

En cas de dénonciation, toute action commencée doit être menée à son terme.

Fait à Saint-Etienne, le



Le Président de l'Université
Khaled BOUABDALLAH



le Président du MEDEF Loire
Eric LE JAOUEN

ANNEXE 1

Pour les années 2011/2015 (contrat quinquennal de l'UJM), un plan d'actions a été élaboré :

Projets

	Intitulé du projet	Objectifs	Cible	Nature du partenariat	Dates prévisionnelles
Réflexion à la mise en place d'actions en direction des Masters de l'UJM	Elaboration d'outils d'accompagnement à la recherche de stages et d'emploi	Optimiser les réussites d'insertion des étudiants proches de l'emploi	Masters de l'UJM	A construire en fonction des besoins des entreprises.	2011-2015
	Guide de compétences Masters	Rendre lisibles et compréhensibles les formations dispensées à l'université, par les acteurs du monde économique	Enseignants, Etudiants, Entreprises, Partenaires institutionnels	Validation par les professionnels des fiches compétences élaborées par l'Université (avant édition et diffusion)	2011-2012
Ateliers sur les critères de recrutement et les savoir-être		Préparer les étudiants au monde du travail en abordant des thématiques particulières	Etudiants de Licence 3 et de Master de toutes les filières généralistes	Faire participer les professionnels (DRH, directeurs...) à des simulations d'entretiens d'embauche ou à l'animation d'ateliers	A partir de septembre 2011 et sur l'année scolaire. A raison d'1/2 journée par trimestre.
Construction d'une formation complémentaire (type alternance) facilitant l'intégration en entreprise de l'ensemble des étudiants		Offrir aux étudiants une qualification complémentaire à leurs études initiales afin d'intégrer un emploi dans une entreprise.	Etudiants de toutes les filières de l'UJM	Co-construction de la formation Intervention des entreprises dans les modules de formation	Action à réaliser sur 2011-2015
Poursuite d'une collaboration entre la filière « design » et les besoins des entreprises		Construire un maillage entre ce qui est appris dans cette formation et la mise en application en entreprise	Etudiants de cette filière et entreprises de ce secteur d'activité	Analyse des besoins des entreprises et accueil des étudiants de cette filière au sein des entreprises	Montage de l'action à réaliser sur les années universitaires 2011-2015

Construction d'une collaboration pour l'organisation d'événements liés à l'orientation		Travailler en commun sur l'orientation des jeunes et l'information sur les métiers et les formations	Etudiants et futurs étudiants	Information sur les événements organisés, soutien à la participation de l'autre partenaire et réalisation d'événements communs	2012-2015
--	--	--	-------------------------------	--	-----------